

ANNEXES

Formulaire

- *Déclaration individuelle de candidature*
 - *Liste de candidats*
 - *Accusé de réception de dépôt de liste*
- *Demande d'inscription sur les listes électorales*
 - *Procuration*
 - *Bulletins de vote*
 - *Constat de scellé d'urne*
- *Procès-verbal des opérations de vote et de dépouillement*
- *Procès-verbal des opérations de centralisation des PV de dépouillement*



ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

DÉCLARATION INDIVIDUELLE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) :

Composante d'affectation :

Adresse personnelle :

.....

Déclare être candidat(e) aux élections du conseil de la composante :

Collège :

En position n°..... sur la liste intitulée (nom de la liste) :

.....

Liste représentée par :

Fait à, le

Signature

Cette déclaration de candidature doit être jointe à la liste présentée et, pour les étudiants, accompagnée d'une photocopie de leur carte d'étudiant ou à défaut un certificat de scolarité.



ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

LISTE DE CANDIDATS

Nom du collège :

Nombre de sièges à pourvoir :

Intitulé de la liste :

Nom - prénom des candidat(e)s:

*Sous peine d'irrecevabilité de la liste, le classement doit respecter la règle de parité H/F par alternance

- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :
- Madame Monsieur : Madame Monsieur :

Nom Prénom du représentant de la liste :
Téléphone :
Courriel :
Adresse postale :

Le cas échéant, appartenance syndicale ou soutien(s) dont bénéficie la liste des candidats
.....

Fait à le Signature du représentant de la liste :

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATS

Nom du collège :

Intitulé de la liste :

Eventuellement appartenance ou soutien :

(joindre le justificatif)

Nombre de candidats :

- Déclarations individuelles de candidature jointes (+ pièce jointe pour les usagers)
- Validité des candidatures vérifiées
- Parité H/F respectée

Profession de foi : OUI

NON

Le cas échéant,
assesseur(s) :

Nom Prénom du représentant de la liste :

Téléphone :

Courriel :

Adresse postale :

Fait à le

Signature du responsable administratif de la composante

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les personnels et usagers (auditeurs) visés à l'article 4 de l'arrêté électoral du 5 octobre 2016 et dont l'inscription sur les listes électorales est subordonnée à une demande de leur part, doivent faire cette demande par écrit au plus tard le 23 novembre 2016, 17h, auprès de leur composante.

PERSONNELS

Madame Monsieur

NOM d'usage :

Nom patronymique : Prénom :

Courriel :

Corps :

Composante d'affectation : Lieu d'exercice :

Nombre d'heures d'enseignement effectuées durant l'année universitaire 2016-2017 : HETD

Demande à être inscrit sur les listes électorales suivantes (préciser le collège) :

(L'enseignement considéré doit être commencé et non terminé le jour du scrutin)

AUDITEURS

Madame Monsieur.....

NOM d'usage :

Nom patronymique..... Prénom :

Courriel :

Formation suivie : Nom de la composante :

Demande à être inscrit sur la liste des électeurs du collège des usagers.

Fait à le	Nom et visa du responsable administratif de la composante qui atteste l'exactitude des informations ci-dessus.
Signature du demandeur	Heure et date de réception de la demande

Inscription autorisée par le **service des personnels enseignants** (pour les personnels), le

Oui Non Nom et visa du signataire :

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

PROCURATION

Mandant

Nom, prénom :

Electeur du collège (préciser) :

Donne procuration à :

Mandataire

Nom, prénom :

Electeur du collège (préciser) :

Pour voter en mes lieu et place, lors du scrutin :

du 29 novembre 2016 (*personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service*)

des 29 et 30 novembre 2016 (étudiants/usagers)

L'électeur à qui vous donnez procuration (le/la mandataire) doit appartenir au même collège que vous-même.

Une personne ne peut pas détenir plus de deux procurations.

Le mandataire devra présenter le jour du scrutin, selon le cas :

- soit **la justification de la qualité professionnelle de son mandant**. Sont notamment acceptés : une **carte professionnelle, un bulletin de paie, un arrêté de nomination (la carte d'identité ne constitue pas une justification professionnelle)**,
- soit **la carte d'étudiant de son mandant** (les photocopies sont acceptées).

Fait à, le

Signature

BULLETINS DE VOTE

<p>UNIVERSITE DE BOURGOGNE</p> <p>Élections des membres du conseil de</p> <p><i>Scrutin du 29 novembre 2016</i></p> <p>Collège :</p> <p>Nombre de sièges à pourvoir :</p> <p>Liste :</p> <p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>4.</p> <p>5.</p> <p>6.</p> <p>.</p> <p><i>(préciser le nom du soutien le cas échéant)</i></p>	<p>UNIVERSITE DE BOURGOGNE</p> <p>Élections des membres du conseil de</p> <p><i>Scrutin du 29 novembre 2016</i></p> <p>Collège :</p> <p>Nombre de sièges à pourvoir :</p> <p>Liste :</p> <p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>4.</p> <p>5.</p> <p>6.</p> <p>.</p> <p><i>(préciser le nom du soutien le cas échéant)</i></p>
<p>UNIVERSITE DE BOURGOGNE</p> <p>Élections des membres du conseil de</p> <p><i>Scrutin des 29 et 30 novembre 2016</i></p> <p>Collège des usagers</p> <p>Nombre de sièges à pourvoir :</p> <p>Liste :</p> <p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>4.</p> <p>5.</p> <p>6.</p> <p>...</p> <p><i>(préciser le nom du soutien le cas échéant)</i></p>	<p>UNIVERSITE DE BOURGOGNE</p> <p>Élections des membres du conseil de</p> <p><i>Scrutin des 29 et 30 novembre 2016</i></p> <p>Collège des usagers</p> <p>Nombre de sièges à pourvoir :</p> <p>Liste :</p> <p>1.</p> <p>2.</p> <p>3.</p> <p>4.</p> <p>5.</p> <p>6.</p> <p>...</p> <p><i>(préciser le nom du soutien le cas échéant)</i></p>

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

Collège :

PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE VOTE ET DE DÉPOUILLEMENT

Heures d'ouverture et de clôture du scrutin : 9 h – 17 h

BUREAU DE VOTE :

Nom du bureau de vote :

Président du bureau de vote :

Responsable de la pose et dépose des scellés :

RECENSEMENTS GÉNÉRAUX A EFFECTUER DÈS L'OUVERTURE DE L'URNE :

Nombre d'inscrits sur la liste électorale principale :

Nombre d'inscrits supplémentaires (à ajouter) : +

Nombre de retraits sur la liste électorale (à déduire) -

Total des inscrits sur la liste électorale : =

(avant dépouillement)

en chiffres en lettres

Nombre de votants d'après les émargements

- dont par procuration (1)

Taux de participation (votants/inscrits) =%

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne **(A)**

Suffrages à déduire : Voir liste page 3 (2)

- bulletins blancs (a)

- enveloppes vides ou non réglementaires (b).....

- bulletins nuls (c).....

Total (a+b+c) **(B)**

Suffrages valablement exprimés = (A) moins (B) **(C)**

nombre de votants (A) – nombre de suffrages à déduire (B)

= nombre de voix recueillies par l'ensemble des listes (C)

CALCUL DES SUFFRAGES RECUEILLIS PAR LISTE :

INTITULÉ DES LISTES <u>dans l'ordre du tirage au sort</u>	Nombre de suffrages exprimés par liste
Total suffrages exprimés pour l'ensemble des listes (C)	

Calcul du quotient électoral :

Nombre total de suffrages exprimés (C)

÷

Nombre de sièges à pourvoir

=

Quotient électoral

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

CLOTURE DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal, auquel sont annexés suffrages à déduire (2), a été dressé et clos le àH en **deux exemplaires**, a été lu par le président du bureau de vote et signé par ledit président, les assesseurs, les scrutateurs et le secrétaire.

Le président du bureau de vote*

Le secrétaire*

Les assesseurs*

Les scrutateurs*

*Nom et signature

- (1) Les procurations doivent être annexées au présent procès-verbal.
- (2) Les bulletins nuls constituant les suffrages à déduire doivent être annexés au présent procès-verbal. Ils doivent être signés par les membres du bureau de vote et porter la cause de l'annexion. Sont à comptabiliser dans « suffrages à déduire » :
- les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir,
 - les bulletins blancs,
 - les bulletins sur lesquels les votants se sont fait reconnaître,
 - les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
 - les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège considéré,
 - les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
 - les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,
 - le panachage n'est pas admis. En conséquence, tout bulletin comportant des noms rayés ou ajoutés sera nul.
 - les enveloppes vides ou non réglementaires.
 - si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Tous les bulletins valides doivent être conservés 3 mois dans un endroit sécurisé.

Pièces à remettre au comité électoral consultatif :

- *le présent procès-verbal*
- *les bulletins blancs et nuls*
- *les enveloppes vides ou non réglementaires*
- *les feuilles d'émargement*
- *les procurations y compris celles refusées, accompagnées des pièces justificatives*

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL DE

.....

Scrutin du 29 novembre 2016 (personnels enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service)

Scrutin des 29 et 30 novembre 2016 (usagers)

Collège :

**PROCÈS-VERBAL DES OPÉRATIONS DE
CENTRALISATION DES PV DE DEPOUILLEMENT**

Heures d'ouverture et de clôture du scrutin : 9 h – 17 h

Bureau centralisateur des bureaux de vote suivants :

.....
.....

RECENSEMENTS GÉNÉRAUX :

Nombre d'inscrits sur la liste électorale principale :

Nombre d'inscrits supplémentaires (à ajouter) : +

Nombre de retraits sur la liste électorale (à déduire) : -

Total des inscrits sur la liste électorale : =

	<i>en chiffres</i>	<i>en lettres</i>
Nombre de votants d'après les émargements
- dont par procuration (1)

Taux de participation (votants/inscrits) =%

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne **(A)**

Suffrages à déduire : Voir liste page 3 (2)

- bulletins blancs	(a)	
- enveloppes vides ou non réglementaires	(b).....	
- bulletins nuls	(c).....	
Total (a+b+c)	(B)

Suffrages valablement exprimés = (A) moins (B) **(C)**

nombre de votants (A) – nombre de suffrages à déduire (B)

= nombre de voix recueillies par l'ensemble des listes (C)

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Le présent procès-verbal, auquel sont annexés suffrages à déduire (2), a été dressé et clos le àH en **deux exemplaires**, a été lu par le président du bureau de vote et signé par ledit président, les assesseurs, les scrutateurs et le secrétaire.

Le président du bureau de vote*

Le secrétaire*

Les assesseurs*

Les scrutateurs*

***Nom et signature**

(1) Les procurations doivent être annexées au présent procès-verbal.

(2) Les bulletins nuls constituant les suffrages à déduire doivent être annexés au présent procès-verbal. Ils doivent être signés par les membres du bureau de vote et porter la cause de l'annexion. Sont à comptabiliser dans « suffrages à déduire » :

- les bulletins comportant un nombre de noms supérieur à celui des sièges à pourvoir,
- les bulletins blancs,
- les bulletins sur lesquels les votants se sont fait reconnaître,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe ou dans des enveloppes non réglementaires,
- les bulletins écrits sur papier d'une couleur différente de celle qui a été retenue pour le collège considéré,
- les bulletins ou enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance,
- les bulletins comprenant des noms de personnes n'ayant pas fait acte de candidature,
- le panachage n'est pas admis. En conséquence, tout bulletin comportant des noms rayés ou ajoutés sera nul.
- les enveloppes vides ou non réglementaires.
- si une enveloppe contient plusieurs bulletins, le vote est nul quand les bulletins comportent des listes différentes. Les bulletins multiples ne comptent que pour un seul quand ils désignent la même liste.

Tous les bulletins valides doivent être conservés 3 mois dans un endroit sécurisé.

Pièces à remettre au comité électoral consultatif :

- *le présent procès-verbal*
- *les bulletins blancs et nuls*
- *les enveloppes vides ou non réglementaires*
- *les feuilles d'émargement*
- *les procurations y compris celles refusées, accompagnées des pièces justificatives*